

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 205 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGÉAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNÜCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 024-506/16/CM

■ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 des Budgets annexes du territoire Marseille Provence MET 16/816/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été approuvé par le vote du compte administratif le 28 Avril 2016.

Il a permis d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat 2015		Résultat de clôture de la section fonctionnement	Résultat de clôture de la section investissement	Reste à réaliser en recettes	Reste à réaliser en dépenses	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement						
CTD	- 4 918 621,21	4 459 399,08	976 633,25	3 272 722,31		3 283 833,01	11 110,70	965 522,55
TRANSPORT	-	29 990 233,50	-	505 796,28	5 334 774,00	5 840 570,16	-	-
ASSAINISSEMENT	- 613 692,06	- 1 916 839,81	5 911 693,41	- 1 117 830,58	1 592 000,00	642 246,32	2 868 076,90	3 043 616,51
EAU	4 531 010,39	3 292 741,69	9 531 010,39	5 794 887,95	-	1 039 280,78	5 000 000,00	4 531 010,39
PORTS	557 307,18	1 207 919,13	557 307,18	770 785,31	-	420 414,07	-	557 307,18
MIN	- 215 627,84	43 945,55	- 733 088,49	301 690,28	-	105 173,35	-	- 733 088,49
CREMATORIUM	193 474,61	213 836,31	1 844 504,85	1 059 863,03	-	111 888,65	-	1 844 504,85
AMENAGEMENT	- 198 940,02	- 1 806 828,21	- 1 060 319,70	380 514,52	-	-	-	- 1 060 319,70

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°16/0001/HN du 17 mars 2016 portant élection du Président de la Métropole d'Aix Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de Métropole du 28 Avril 2016 approuvant le Compte Administratif 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 24 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de la Collecte et traitement des déchets, de l'Assainissement et de l'Eau :

Collecte et traitement des déchets :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 976.633,25 euros, est destiné à couvrir le reliquat de déficit de la section d'investissement d'un montant de 11.110,70 euros, qui s'établit, par différence entre l'excédent de clôture de la section d'investissement (3.272.722,31) et les restes à réaliser en dépenses (3.283.833,01).

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2016 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 11.110,70 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 965.522,55 euros est reporté en section de fonctionnement.

Assainissement :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 5.911.693,41 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 1.117.830,58 euros, qui s'établit, après correction des restes à réaliser en dépenses de 642.246,32 et en recettes de 1.592.000,00 euros à un montant de 168.076,90 euros. Une dotation complémentaire en réserve est constituée à hauteur de 2.700.000,00 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2016 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 2.868.076,90 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 3.043.616,51 euros est reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016 en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 1.117.830,58 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Eau

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 9.531.010,39 euros est affecté pour un montant de 5.000.000,00 euros à la constitution d'une dotation complémentaire en réserve.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2016 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 5.000.000,00 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 4.531.010,39 euros sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016 en section de fonctionnement.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 5.794.887,95 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Article 2 :

Sont approuvés, comme suit, les résultats de l'exercice 2015 pour les budgets annexes des Ports de Plaisance, du Crématorium, du Marché d'Intérêt National, des Opérations d'aménagement et du Transport.

Ports de plaisance :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 557.307,18 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 770.785,31 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Crématorium :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 1.844.504,85 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 1.059.863,03 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Marché d'Intérêt National :

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de 733.088,49 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 301.690,28 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Opérations d'aménagement :

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de 1.060.319,70 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2016.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 380.514,52 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Transport :

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture nul.

La section d'investissement présente un résultat excédent de clôture de 505.796,28 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2016

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016